

Revue de presse

journal : La Broye

Date : 14.06.2018

Période transitoire pour des nouveaux projets

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
L'Ascobroye, l'ARBV et la
Coreb se sont réunies pour
parler de l'avenir de la
région.

SALAVAUX

Les comptes et rapports de l'ARVB (Association région Vully), d'Ascobroye (Association des communes de la Broye fribourgeoise) et de la Coreb (Communauté régionale de la Broye) ont tous été acceptés à l'unanimité, lors de leurs assemblées générales qui se sont déroulées jeudi dernier à Salavaux.

«Cette année est spéciale», a déclaré, en préambule, Nicolas Kilchoer, préfet et président de la Coreb. «La Coreb fête ses 30 ans.»

Le président de la Communauté régionale a ensuite évoqué les principaux projets en cours et leurs enjeux. Il a ainsi mentionné, entre autres, la base aérienne de Payerne avec notamment les emplois attendus et la problématique des nuisances: «Il faut trouver un équilibre entre les deux.» Le président a également rappelé la rencontre prévue à ce sujet, le 25 juin, avec le conseiller fédéral Guy Parmelin.

Réseau de santé Broye

La Coreb a aussi annoncé avoir modifié certains articles de ses statuts. Ainsi, l'article 11, s'est enrichi d'une commission santé sociale permanente.

Cet ajout concerne un point important puisque ce comité pré-

sidera à la création du Réseau de santé Broye. Composé de personnalités politiques, il pilotera le projet. «Son but est de créer une véritable région de santé qui réunira tous les acteurs concernés, tels les médecins, le personnel des EMS, les personnes prodiguant les soins à domicile, l'HIB. L'objectif est d'avoir un système communautaire régional et intercantonal étendu», a précisé Nicolas Kilchoer. La commission devrait se réunir dès la rentrée.

Des provisions pour des projets culturels et sportifs

Accueillir la Fête fédérale de lutte en 2016 a eu des retombées bénéfiques pour la région, dont le montant résultant de la manifestation versé à la Coreb, qui s'élève à 320 000 francs. Sa répartition entre les villes centres, soit Avenches, Estavayer-le-Lac, Dommidier, Lucens, Moudon, Payerne, a été annoncé et expliqué. Ainsi, les sommes versées sont proportionnelles au nombre d'habitants de ces communes.

«Les collectivités publiques ou parapubliques en sont les bénéficiaires», a ajouté le président. Les projets doivent être pérennes, avoir un impact important et obtenir le soutien de la commune concernée. Une fois la décision prise, il n'y a pas de recours possible, a averti la Coreb.

«En cette année anniversaire, il faut serrer les rangs pour développer notre région ensemble et avec succès», a encore souligné le président.